

Nantes, le 3 octobre 2025

Division des élèves
Céline FAVREAU
Cheffe de division

Dossier suivi par :
DIVEL 2 – Alexa CHAIGNEAU
Tél : 02.40.37.32.54

Mail: eleves44-absenteistes-degre1@ac-nantes.fr

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de Loire-Atlantique
à
Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées

s/c de
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : procédure de contrôle de l'assiduité scolaire dans le 1er degré public et privé
année scolaire 2025-2026

Références :

Circulaire interministérielle n°2014-159 du 24/12/2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire
Code de l'éducation, articles L131-1, R131-1 et R131-5 à R131-7

Annexes :

- Fiche de signalement 2025/2026
- Schématisation du traitement du suivi de l'assiduité scolaire dans le 1er degré
- Fiche bilan évolution de la situation
- Fiche bilan convocation primaire par IEN

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui mobilise tous les membres de la communauté éducative (BO n° 1 du 1er janvier 2015).

La procédure repose sur une vigilance et un suivi régulier des situations d'absentéisme. Elle s'applique à tous les élèves inscrits dans les écoles publiques et privées dès l'âge de 3 ans. L'annexe n°1 décline les différentes étapes du traitement des situations d'absentéisme scolaire.

J'attire votre attention sur l'obligation légale de transmettre votre signalement (*un formulaire par élève*) **dès 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois et dès leur effectivité**.

Rappel : Sont reconnus comme motifs légitimes d'absentéisme, les motifs précisés par l'article L131-8 du code de l'éducation.

Le formulaire de signalement (annexe n°2) doit être transmis **immédiatement et sous couvert de l'IEN**, à l'adresse mail fonctionnelle : eleves44-absenteistes-degre1@ac-nantes.fr. Il doit impérativement faire l'état précis et régulier des démarches et aménagements proposés ou mis en œuvre et préalablement effectués dans votre école, afin de favoriser :

- Un suivi efficace de la scolarité de l'élève
- Une réponse adaptée des services au traitement de la situation
- Une étude pluri-professionnelle de la situation avec les membres de l'équipe ressource.

Attention : le formulaire « signalement d'élève absentéiste » est un document interne, qui n'a pas vocation à se substituer au document de transmission d'une information préoccupante de notre institution, dans le champ de la protection de l'enfance.

L'IEN de circonscription est votre interlocuteur privilégié concernant le défaut d'assiduité scolaire. Il sera

amené à convoquer la famille d'un élève absentéiste, si cette dernière ne s'est pas mobilisée suite à l'envoi du courrier de rappel à l'obligation scolaire. Cette convocation sera envoyée en lettre recommandée à la famille en mettant en copie de cet envoi l'adresse mail fonctionnelle.

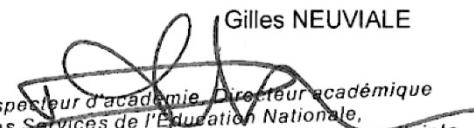
A l'issue de cette convocation, la fiche bilan (*annexe n°3*) sera systématiquement transmise à l'adresse mail référencée :

- Présence de la famille : mise en place d'un plan de persévérance scolaire avec les préconisations ;
- Absence de la famille : notification de l'absence dans la fiche bilan. Parallèlement, l'IEN adresse à la famille un courrier de relance relatif à l'obligation scolaire et l'informe de l'envoi préalable à l'envoi d'un signalement au Parquet. (*annexe n°4*).

Sans réponse de la famille à cet ultime courrier ou si le plan de persévérance scolaire n'est pas respecté, le directeur d'école sous couvert de l'IEN transmet la fiche signalement absentéiste « étape parquet » à l'adresse mail : elevens44-absenteistes-degre1@ac-nantes.fr.

Ainsi, je pourrais être amené à saisir le procureur de la République des faits susceptibles d'être constitutifs de l'infraction prévue à l'article R.624-7 du code pénal. Un signalement au Parquet sera alors rédigé par la conseillère technique de service social-coordinatrice en charge de la circonscription (*annexe n°5*).

Sachant compter sur votre accompagnement des élèves et des familles, je vous remercie de votre investissement.

Gilles NEUVIALE

Pour l'inspecteur d'académie, Directeur académique
des Services de l'Éducation Nationale,
L'inspectrice d'académie, Directrice académique adjointe
des Services de l'Éducation Nationale

Anne PARILLAUD